

Arrêtés ministériels

A.M., 2004

**Arrêté du ministre de la Sécurité publique
concernant la nomination d'un membre de la
Commission de formation et de recherche
de l'École nationale de police du Québec
en date du 25 mai 2004**

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU que l'article 28 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1) institue une Commission de formation et de recherche au sein de l'École nationale de police du Québec;

VU que l'article 33 de cette loi prévoit que la Commission se compose de quinze membres;

VU que les articles 33 et 34 de cette loi prévoient que les membres de la Commission sont nommés par le ministre de la Sécurité publique;

VU que le 19 octobre 2001, sur recommandation du conseil d'administration de l'École, monsieur Yves Gaudreault était nommé membre de la Commission pour un mandat de trois ans, qu'il a démissionné de sa fonction et qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration de l'École de nommer monsieur Jean-Pierre Larose en remplacement de monsieur Yves Gaudreault pour la fin de la période prévue au mandat;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Que monsieur Jean-Pierre Larose, directeur adjoint à la sûreté municipale de la Ville de Longueuil, soit nommé membre de la Commission de formation et de recherche de l'École nationale de police du Québec pour un mandat débutant à compter des présentes et se terminant le 18 octobre 2004.

Québec, le 25 mai 2004

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES CHAGNON

42553